

2016-2017

GUIDE DE L'ÉDUCATION

Guide disponible sur www.eragny.fr



> Sommaire

Page 3

Édito

Page 4

Le temps scolaire

- Les inscriptions scolaires
- Les ateliers scolaires
- Les classes transplantées
- La restauration scolaire
- Les enfants goûteurs
- Les allergies
- Les classes Ulis
- Les Troubles Envahissants du Développement (TED)
- La Caisse des Écoles

Page 10

Les écoles

- Liste et coordonnées téléphoniques des groupes scolaires d'Éragny-sur-Oise

Page 12

Le temps périscolaire

- Avant et après l'école
- Les études surveillées
- Les participations familiales – Tarifs

- Le kiosque famille
- Les ateliers ouverts

Page 16

Les centres de loisirs

- Le mercredi après-midi et les vacances
- Sectorisation des Centres de Loisirs

Page 18

En dehors de l'école

- Soutenir, accompagner les parents
- La réussite éducative
- L'accompagnement à la scolarité
- Prévention, éducation à la santé
- La sécurité des cheminements vers l'école
- Les actions culturelles
- École municipale des Sports

Page 22

Numéros utiles

Page 23

L'école en chiffres

> Édito

Afin de mieux répartir les informations d'actualité et d'ordre général, nous vous proposons dorénavant une lettre spécifique à chaque école distribuée au moment de la rentrée des classes et puis ce guide qui traite plus largement des actions que nous soutenons en matière d'éducation à Eragny.

S'agissant du temps scolaire, ce support vous apporte toutes les informations utiles et pratiques concernant les inscriptions, la restauration scolaire ou les missions de la caisse des écoles, structure particulièrement active et investie dans le soutien aux jeunes Eragniens.

Sur le temps hors scolaire, le principal changement de cette rentrée est l'arrêt des nouvelles activités périscolaires (NAP). Désormais, toutes les écoles auront les mêmes horaires d'entrée et de sortie de classe. Les activités post-scolaires débiteront dès 15h45, avec deux modes d'accueil : loisirs ou étude surveillée. Cette nouvelle organisation a fait l'objet d'une information continue auprès de la communauté éducative durant l'année scolaire 2015/2016. Bien sûr, et comme ce fut déjà le cas

dans l'édition précédente, ce guide présente toutes les solutions mises en œuvre par les services de la Ville pour mieux accompagner les enfants dans leur scolarité, améliorer les relations intrafamiliales, informer sur les actions culturelles ou sensibiliser sur des thèmes de santé.

L'éducation des jeunes éragniens demeure une préoccupation majeure de l'équipe municipale de la majorité.



Thibault Humbert
Maire d'Eragny-sur-Oise



Annabelle Vicente
Adjointe au maire chargée
de l'Éducation
et de la Petite Enfance



Alain Gaudissabois
Conseiller municipal
délégué chargé des affaires
scolaires

> Le temps scolaire

L'école accompagne les enfants, contribue à leur épanouissement, leur transmet des valeurs. L'équipe municipale a fait de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement un des axes majeurs de son action quotidienne.



Les inscriptions scolaires

Pour tout enfant entrant à l'école maternelle ou en CP, les inscriptions s'effectuent au département Vie Scolaire à la Maison de la Challe, de mi-mars à mi-avril. Pour les nouveaux habitants, elles peuvent se faire toute l'année. Après cette démarche, munis de la fiche d'inscription délivrée par le Service Scolaire, les parents rencontreront la direction de l'école attribuée pour l'inscription définitive.

Les documents à fournir sont :

- Livret de famille
- Carnet de santé à jour des vaccinations
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Certificat de radiation, pour les enfants en provenance d'une autre école ou d'une autre commune

Les dérogations

En règle générale, l'école du quartier est celle d'accueil de l'enfant. Pour qu'un enfant puisse fréquenter une autre école, une demande de dérogation est à remplir au Service Scolaire. Si l'effectif de l'école demandée le permet et si les raisons invoquées sont recevables (accueil par une assistante maternelle



agréée, fratrie, garde par les grands-parents, poursuite de scolarité après déménagement), elle sera examinée par une commission présidée par l'élu(e) en charge de l'Éducation et de la Petite Enfance, assistée des directeurs d'écoles et de l'inspectrice de l'Éducation nationale. Une réponse est apportée au mois de juin précédant la rentrée.

Les jours et horaires du temps scolaire

Comme annoncé en février 2016, une nouvelle organisation a été mise en place, faisant suite à l'arrêt des nouvelles activités périscolaires. Les horaires d'entrée et de sortie de classe évoluent. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les sorties s'effectueront à 15h45. Les écoles maternelles et élémentaires, sont ouvertes les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45 et les mercredis de 8h30 à 11h30. La commune organise des services périscolaires avant et après

l'école, pour faciliter l'organisation des parents qui n'ont pas les mêmes horaires que leurs enfants. (voir page 8).

Les ateliers scolaires

Dans sa volonté d'accompagner le travail des enseignants à destination des petits Eragniens, la ville propose depuis septembre 2016 de faire intervenir des spécialistes pendant le temps scolaire, dans les domaines artistiques, culturels, scientifiques ou sportifs. Issus des associations locales ou des services communaux, ces intervenants travaillent avec chaque enseignant volontaire sur un projet de classe qui s'intégrera dans le projet d'école. Au programme : musique, judo, sports collectifs, arts visuels, danse... pourront ainsi, dans des périodes de 6 à 8 semaines, faire partie des activités pratiquées par les enfants, à l'école.

> Le temps scolaire



Les classes transplantées

Depuis l'année scolaire 2015/2016, la ville offre la possibilité aux écoles élémentaires d'organiser des séjours de classe de découverte pour une ou deux classes. Les lieux et les thématiques sont choisis par les enseignants. La ville subventionne ces projets jusqu'à 62,50 € par élève. L'année dernière, près de 19000 € ont ainsi été distribués aux différentes coopératives d'école permettant à près de 350 enfants de participer à une classe transplantée.

La restauration scolaire

C'est un service communal inscrit dans la continuité éducative, ouvert aux familles dans l'intérêt des enfants. L'aménagement de ce temps du midi favorise le calme, s'attache à la sociabilité de l'enfant et privilégie la détente pendant le moment du repas. Tous les jours, des repas équilibrés sont préparés et livrés en liaison froide par la société Sogeres, installée à Cergy-Pontoise, prestataire retenu par la Ville. Le coût global d'un repas supporté par la Ville est de 7,53 €. Il comprend le repas et les frais de personnels de restauration et d'encadrement. Il est facturé aux familles suivant leur quotient familial (à faire calculer à la Maison de la Challe, au service des Régies). Les enfants sont ensuite inscrits à la cantine directement auprès de l'enseignant. Toute absence de l'enfant signalée la veille avant 9 h ou justifiée par un certificat médical n'est pas facturée.

Les enfants goûteurs

Parce que les enfants sont des adultes citoyens en devenir, la ville développe à leur attention



des actions qui vont favoriser leur développement et leur faculté à s'approprier ce futur statut. Aussi il leur est donné la possibilité, en école maternelle comme en élémentaire, plusieurs fois par an, d'apporter leur avis sur ce qu'ils mangent quotidiennement en qualifiant du meilleur au moins bon, les différentes préparations proposées par la Sogeres. Celle-ci en est destinataire et les avis exprimés sont pris en compte dans l'élaboration des menus à venir.

Les allergies

Pour les enfants astreints à un régime alimentaire particulier ou souffrant d'allergies alimentaires, les parents peuvent prendre contact avec le département Enfance afin d'étudier les adaptations possibles par la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) municipal. Les restaurants des écoles sont équipés de matériel électroménager

spécifique afin de conserver et réchauffer le repas, obligatoirement fourni par la famille qui connaît bien l'allergie et qui est la mieux à même de constituer le menu de l'enfant bénéficiant du PAI. Une tarification spécifique est alors proposée aux familles qui apportent le repas de leur enfant souffrant d'allergie alimentaire : il est appliqué une réduction de 25 % environ aux tarifs de restauration scolaire selon les quotients familiaux.

Les classes Ulis

Depuis 2005, la Ville accueille à l'école des Longues Rayes une classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des troubles sévères du langage (TSL). Depuis la rentrée scolaire 2013, la Ville accueille à l'école du Bois une classe d'intégration scolaire pour les enfants qui présentent des Troubles des fonctions cognitives (TFC). C'est une commission spéciale de

> Le temps scolaire

l'Education nationale qui admet des élèves venant de différentes villes du département.

Les deux classes sont intégrées dans le projet éducatif de la Ville et tous ces élèves participent à la vie scolaire.



Les troubles envahissants du développement (TED)

Dans le cadre du plan autisme 2013-2017, il a été prévu la création d'unités d'enseignement en classes maternelles, afin d'améliorer l'inclusion scolaire des enfants avec autisme ou troubles envahissants du développement dès la petite enfance. La municipalité, en partenariat avec l'Education Nationale, a ouvert une unité à la rentrée de septembre 2014 à l'école maternelle de la Challe. Elle accueille jusqu'à 7 enfants aux horaires d'enseignements scolaires. Ils sont encadrés par une enseignante spécialisée de l'Education nationale, deux éducatrices spécialisées, une éducatrice de jeunes enfants et une monitrice-éducatrice de l'Institut Médico Éducatif « La clé pour l'autisme ».

La Caisse des Écoles

La Caisse des Ecoles est un organisme qui réunit tous les amis de l'école publique communale. Rejoindre la Caisse des Ecoles, c'est devenir un acteur de l'éducation des enfants à Eragny et contribuer à la qualité de l'environnement éducatif.



Ses actions :

- Soutenir des projets pédagogiques, éducatifs et artistiques dans les écoles.
- Organiser des manifestations ludiques, fêtes, spectacle de Noël (pour les maternelles), loto, soirée
- Organiser le prix du P'tit Eraguien : chaque année, il participe à la promotion de l'écrit, développe la lecture et favorise le débat littéraire des élèves. Les lecteurs bénévoles de « Lire et faire lire », associés dans chaque école à ce projet, contribuent à sa réussite. Il se conclut par un vote aussi sérieux que celui des grands prix de lecteurs. Les parents sont encouragés à s'y investir avec leurs enfants.
- Offrir un dictionnaire à chaque élève qui entre en 6^e.
- Gérer la mise en œuvre des dispositifs de réussite éducative et de l'accompagnement parental.

Les moyens de la Caisse des Écoles

Les moyens de la Caisse des Ecoles comprennent la subvention de la municipalité, les cotisations des adhérents, les dons de bienfaiteurs et les fonds récoltés lors de manifestations. La campagne d'adhésion se fait à partir de février. Tout Eraguien, parent ou non, peut être adhérent. Le dynamisme de la Caisse des Écoles repose sur l'enthousiasme des personnes qui l'administrent et sur les moyens financiers qu'elle peut réunir au-delà de la subvention municipale.

> Les écoles

Liste et coordonnées téléphoniques des groupes scolaires d'Eragny-sur-Oise



Henri Fillette bas

269 avenue Roger
Guichard

Direction Élémentaire :

01 34 64 24 40

Accueils périscolaires :

01 34 64 62 20

Responsable Éducatif

Ville :

06 70 69 72 24

Henri Fillette haut

29 rue des Écoles

Direction Maternelle :

01 34 64 64 74

Accueils périscolaires :

01 34 64 62 20

Responsable Éducatif

Ville :

06 70 69 72 24

Pablo Neruda

221 boulevard des
Aviateurs Alliés

Direction Élémentaire :

01 34 64 56 70

Direction Maternelle :

01 34 64 51 88

Accueils périscolaires :

01 30 37 54 98

Responsable Éducatif

Ville :

06 70 86 11 85

Les Longues Rayes

2 rue des Courtes Rayes

Direction Élémentaire :

01 30 37 68 76

Accueils périscolaires :

01 34 64 96 80

Responsable Éducatif

Ville :

07 85 80 51 94

La Challe

Rue Salvador Allende

Direction Maternelle :

01 30 37 33 71

Accueils périscolaires :

01 30 37 86 97

Responsable Éducatif

Ville :

07 85 80 51 94

Le Bois

Direction Élémentaire :

64 ter rue de Pierrelaye

01 30 37 23 42

Direction Maternelle :

1 avenue Albert Camus

01 30 37 23 56

Accueils périscolaires :

01 30 37 38 34

Responsable Éducatif

Ville :

07 85 79 09 70

Les Dix Arpents

89 rue de la Marne

Direction Élémentaire :

01 30 37 05 37

Direction Maternelle :

01 30 37 31 51

Accueils périscolaires :

01 30 37 31 51

Responsable Éducatif

Ville :

06 70 69 82 72

La Butte

100 rue de Pierrelaye

Direction Élémentaire :

01 30 37 16 09

Direction Maternelle :

01 30 37 16 54

Accueils périscolaires :

01 30 37 29 31

Responsable Éducatif

Ville :

06 70 69 89 55

Le Grillon

13 allée du Stade

Direction Élémentaire

et maternelle :

01 30 37 76 44

Accueils périscolaires :

01 30 37 07 15

Responsable Éducatif

Ville :

06 70 69 73 68

> Le temps périscolaire

En dehors du temps scolaire, la Ville a mis en place une organisation qui permet de prendre en charge les enfants dans les meilleures conditions. Ces solutions permettent aux parents d'exercer leur activité en toute sérénité tout en offrant un accueil de qualité aux enfants.

Afin d'améliorer cette qualité, une réflexion est menée quant à l'opportunité de mettre en œuvre des préinscriptions pour l'ensemble de ces activités, à l'identique de ce qui

est pratiqué depuis bientôt deux ans dans les centres de loisirs.

Avant et après l'école

Les accueils préscolaires et postcolaires maternels et élémentaires

Organisés pour répondre aux besoins des familles qui n'ont pas les mêmes horaires que leurs enfants, ils reçoivent les enfants tous les matins, du lundi au vendredi, de 7h à 8h20 et le soir de 15h45 à 19h dans leurs écoles.

Les horaires d'entrées et de sorties de classes ayant évolué, une nouvelle prestation a été mise en place.

La nouvelle prestation propose une prise en charge à partir de 15h45 en accueil périscolaire. Les enfants peuvent être récupérés jusqu'à 16h45. Une tarification au quotient familial (tarif unique de 0,45 € à 0,85 €) est appliquée. S'agissant de ce coût horaire, la Ville prend en charge entre 74 et 84 % du coût du nouveau service proposé.

- En classe maternelle, les familles souhaitant laisser leur enfant en accueil périscolaire jusqu'à 19h seront





facturées au forfait (même tarif qu'en 2015 malgré les 45 minutes de prise en charge supplémentaire).

- En classe élémentaire, Les familles souhaitant laisser leur enfant à l'étude surveillée ou en postscolaire de 15h45 à 19h seront facturées au forfait (même tarif qu'en 2015 malgré les 45 minutes de prise en charge supplémentaire).

Dans toutes les écoles, un goûter à trois composantes (féculents, produits laitiers et fruits) est servi à chaque enfant à partir de 16h45.

L'inscription se fait directement auprès du responsable d'accueil après avoir fait calculer le quotient familial au service des Régies, à la Maison de la Challe.

La famille doit :

- Remplir la fiche distribuée par l'école pour l'inscription à l'étude.
- S'acquitter d'un forfait mensuel calculé en fonction du quotient familial.

- Un enfant qui aurait besoin d'un accueil exceptionnel, une seule fois dans le mois, peut y prétendre sur la base d'un tarif spécifique.

Documents à fournir : Carnet de santé attestant la mise à jour des vaccins obligatoires.

Les études surveillées

En complément de l'instruction dispensée en temps scolaire par les enseignants, la ville propose tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis une heure d'études surveillées. Dès la rentrée de septembre 2016 de 15h45 à 16h45, cette prestation payante pour les familles, s'intègre dans une prestation plus globale d'accueil postscolaire qui permet aux enfants de goûter à 16h45, puis de participer aux activités ludo éducatives encadrées par les animateurs professionnels communaux.

Les études surveillées sont des temps où l'enfant peut apprendre ses

> Le temps périscolaire



leçons ou faire ses devoirs en étant accompagné d'un adulte encadrant. Ce même enfant peut, s'il a terminé son travail et avec l'accord de l'adulte, rejoindre l'accueil post scolaire afin de participer aux activités proposées. Les parents ne peuvent pas récupérer leur enfant avant 16h45.

Les participations familiales - Tarifs

Elles sont fonction du quotient familial qu'il faut faire calculer au service des Régies à la Maison de la Challe du 01/12/16 au 31/12/16.
Tél. : 01 34 48 35 54

Documents à fournir :

- Livret de famille.
- Deux justificatifs de domicile datés de moins de trois mois.
- Avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu de l'année écoulée (le dernier reçu) ou pour tout changement de situation, les trois derniers bulletins de salaire ou dernier relevé d'Assedic, d'assurance maladie ou toute autre ressource.
- Montant de la pension alimentaire, le cas échéant.
- Numéro d'allocataire CAF.
- Photocopie du dernier relevé de prestations des allocations familiales ou d'un justificatif du montant des prestations (relevé de compte bancaire).

Retrouvez la grille des tarifs périscolaires sur le site Internet de la Ville eragny.fr ou auprès du Service des Régies.



Le kiosque famille

Le « kiosque Famille » est un service à disposition des usagers sur le site internet de la Ville. Plus rapide, plus pratique et plus respectueux de l'environnement, il permet de consulter, de payer ses factures et d'accéder à ses données depuis son domicile. Tous les mois, les familles inscrites ayant utilisé les services municipaux recevront un message avec la facture correspondante. Pour créer votre compte, rendez-vous sur le site de la Ville, www.eragny.fr, rubrique « En direct », lien Kiosque famille et suivre les instructions.

Important !

En cas de changement de situation financière ou familiale, vous avez la possibilité à tout moment de faire recalculer votre quotient familial.

Les ateliers ouverts

Les Maisons des Dix Arpents et de la Challe accueillent les enfants de 6 à 11 ans en ateliers ouverts. Ils fonctionnent les mercredis et pendant les vacances scolaires. Au programme, accompagnements, sorties culturelles et animations élaborées en concertation avec les enfants. Les inscriptions se font sur place en rencontrant l'équipe.

> Les centres de loisirs

Les mercredis après-midi et les vacances

Les équipes des Centres de Loisirs proposent des projets variés : sportifs, artistiques, culturels, citoyens ou environnementaux. Ils s'intègrent dans la démarche municipale pour la réussite de l'enfant et se concrétisent souvent par des expositions, des représentations ou des réalisations visibles par les parents.

Les inscriptions

Elles se font au Centre de Loisirs du secteur d'habitation après calcul du quotient familial. Elles sont ouvertes aux enfants dès leur scolarisation à l'école maternelle. Il est préférable de vous y rendre le mercredi ou pendant les vacances scolaires pour une meilleure prise de contact avec l'équipe du centre (de préférence sur rendez-vous). L'inscription consiste à remplir une fiche individuelle de renseignements (se munir du carnet de santé ou d'une photocopie des pages de vaccinations).

Centre de Loisirs Jeannette Largeau

164 avenue Roger Guichard
Tél. : 01 30 37 60 02

Centre de Loisirs du Grillon

11 allée du Stade
Tél. : 01 30 37 07 15

Les horaires d'ouverture

Les mercredis : accueil entre 11h30 et 19h. Les enfants inscrits seront pris en charge dans leur école par un animateur à 11h30. Les enfants bénéficiant exceptionnellement d'une dérogation de Centre de Loisirs devront arriver (accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent) entre 11h45 et 12h30 ; départ entre 17h et 18h.

Un accueil spécifique est possible entre 18h et 19h pour les enfants dont les besoins des familles le nécessitent.

Les vacances scolaires : accueil en journée complète, à partir de 7h et jusqu'à 19h.

Pendant l'année, le Centre de Loisirs Jeannette Largeau est fermé trois semaines en août et les deux semaines des vacances de Noël. Les enfants qui fréquentent habituellement cette structure sont accueillis à ces périodes au Centre de Loisirs du Grillon.

Pré-inscription

La pré-inscription obligatoire permet aux équipes d'animation de mieux



préparer les activités en fonction du nombre d'enfants attendus. Les fiches de préinscriptions sont à retirer dans chaque Centre de Loisirs, à la Maison de la Challe ou à l'Hôtel de Ville. Il est aussi possible de remplir sa fiche directement sur le kiosque famille.

Modalités de préinscriptions les mercredis et les vacances scolaires

Si aucune préinscription n'a été effectuée, il est appliqué une majoration de 20 % du tarif horaire. Aussi, si un enfant préinscrit est absent le mercredi sans justificatif valable (certificat médical...), une journée de 7h est facturée à la famille (une journée de 10h est facturée en période de vacances scolaires).

Pour le mercredi, la confirmation ou l'annulation de la présence d'un enfant inscrit habituellement est facturée la veille avant 9h. Si l'enfant est inscrit mais n'est pas présent, la prestation est facturée.

Pour les vacances scolaires, la confirmation ou l'annulation de la présence d'un enfant inscrit habituellement est facturée le mardi de la semaine précédente, avant 9h. Si l'enfant est inscrit mais n'est pas présent, la prestation est facturée.

Sectorisation des Centres de Loisirs

- Les enfants scolarisés dans les écoles du Grillon, de la Butte, des Dix Arpents, de la Challe, des Longues Rayes et du Bois sont rattachés au Centre de Loisirs du Grillon.
- Les enfants scolarisés dans les écoles Henri Fillette et Pablo Néruda sont rattachés au Centre de Loisirs Jeannette Largeau.

> En dehors de l'école

Afin d'accompagner parents et enfants tout au long de la scolarité, la municipalité a mis en place un ensemble de dispositifs complémentaires permettant de répondre à des besoins spécifiques: groupes de discussions, structures d'écoute des familles, soutien scolaire, prévention et santé, actions culturelles...

Soutenir, accompagner les parents

Etre parent n'est pas toujours simple. Le chemin est jalonné de grands

moments de plaisirs, de bonheur, et parfois de difficultés. Toutes les familles peuvent traverser des périodes de doute, de confrontation, d'interrogation sur l'éducation, l'école, les rapports interfamiliaux...

Paroles de parents

Se regrouper et échanger permet d'éclaircir les choses et de réaffirmer sa position de parent. Des rencontres conviviales sont organisées chaque mois autour d'un thème. Peuvent y participer tous les parents qui souhaitent partager leurs interrogations quant à l'éducation de leur(s) enfant(s), découvrir leurs compétences, échanger avec d'autres parents, obtenir des conseils,...

Renseignements :

01 34 48 51 89 / 01 30 37 32 96

La réussite éducative

Chaque adulte, professionnel ou non, qui intervient auprès d'un enfant ou d'un adolescent peut s'inquiéter pour lui à un moment de son existence. La réussite éducative propose alors d'associer les parents et l'ensemble des personnes concernées par la situation de cet enfant ou adolescent, pour partager les raisons





de l'inquiétude et envisager ensemble les moyens d'améliorer la situation. Cette démarche répond aux objectifs de prévention, d'attention, de vigilance et de continuité utiles à la construction de parcours éducatifs réussis.

Contact : l'équipe de la réussite éducative, Maison de la Challe : 01 34 48 61 48

L'accompagnement à la scolarité

> Des écoliers

L'étude surveillée, encadrée par un enseignant ou un animateur, intégrée dans la prestation unique, est un moment privilégié pour les enfants après l'école (voir page 14). Outre cette prestation à l'école, il existe dans chaque Maison de quartier un accompagnement à la scolarité, encadré par des animateurs et des bénévoles formés, qui s'inscrit dans les objectifs de la « charte de l'accompagnement à la scolarité ».

> Du CP au CM2

Chaque soir de 15h45 à 17h30, en période scolaire, les enfants sont accueillis dans les Maisons de quartier des Dix Arpents et de la Challe pour une aide aux leçons ainsi que des ateliers ludo-éducatifs. Des ateliers parents enfants sont proposés le lundi à la Maison des Dix Arpents et le mercredi après-midi à la Maison de la Challe.

> Pour les collégiens

Les mardis et jeudis, de 16h30 à 18h30 et les mercredis de 14h à 18h, en période scolaire, les collégiens sont accueillis à la Maison de Quartier de la Challe pour une aide au travail personnel ainsi que des ateliers ludo-éducatifs.

Inscrit dans le cadre du C.L.A.S (Contrat Local de l'Accompagnement à la Scolarité) et fort de sa charte nationale, l'accompagnement à la scolarité est un projet qui alterne accompagnement aux leçons suivi d'activités ludo-éducatives, encadrées par un animateur et des

> En dehors de l'école

bénévoles, et des ateliers ludo-éducatifs encadrés par un animateur et un intervenant extérieur. Pour tous renseignements et inscriptions, contactez le 01 34 48 35 73.

Prévention, éducation à la santé

La journée Santé Enfants Ados Parents

Ville Santé, Eragny organise chaque année une Journée Santé destinée aux enfants, aux adolescents et à leurs parents. Dans un cadre convivial et ludique, différents sujets de santé sont abordés autour d'un thème conducteur. Les enfants accompagnés de leurs parents sont les bienvenus pour rencontrer des professionnels de santé et participer aux ateliers. Les plus petits (accompagnés obligatoirement de leurs parents) auront eux aussi leur espace ludique organisé au sein de la Maison de la Petite Enfance sur le même thème.

Prévention des risques optiques liés au soleil

Depuis six ans, la fondation Optical Center offre une paire de lunettes de

soleil aux enfants qui fréquentent la Plaine de Loisirs ou les Centres de Loisirs. En 2016, la donation de la Fondation a permis aux enfants fréquentant la Plaine de loisirs de bénéficier en juillet d'une sensibilisation et d'une distribution de lunettes pour l'été.

Une journée de dépistage des troubles visuels, auditifs et dentaires

Comme en 2016, il sera proposé avant l'été 2017, une journée de dépistage des troubles visuels, auditifs et dentaires pour les enfants et leurs parents. Les informations seront disponibles dans le courant du premier trimestre 2017 auprès de l'atelier Santé Ville.

La sécurité des cheminements vers l'école

La sécurité sur le chemin de l'école est une préoccupation partagée. Venir à l'école autrement qu'en voiture est recommandé pour le bien-être et la santé des enfants. C'est un objectif majeur à atteindre. Les trajets vers les écoles des Dix Arpents, Henri Fillette et Pablo Neruda dont le cheminement est



interrompu par des traversées de routes, ont été jalonnés de panneaux d'information adaptés aux enfants qui rejoignent à pied leur école, accompagnés ou non.

Une sensibilisation, et une préparation à l'obtention de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière dans les écoles sont proposées en partenariat avec la Prévention Routière et la Miem.

Les actions culturelles

Les services de la Ville, les partenaires culturels et associatifs proposent tout au long de l'année des rendez-vous en dehors du temps scolaire : spectacles jeune public, ateliers, expositions, semaines thématiques, etc.

Les enseignants y sont invités et associés lors du Forum "Culture et Loisirs" pour les écoles. L'ensemble des possibilités est

présenté dans les pages du guide culturel. Il est disponible dans les équipements municipaux, au 01 34 48 35 55 ou sur le site www.eragny.fr.

École municipale des Sports

Elle propose des activités sportives pour les enfants de 6 à 10 ans (découvertes et initiation aux sports de raquettes, sports de nature, de combat, sports collectifs...), encadrées par des éducateurs diplômés d'état les mercredis de 13h30 à 17h (complémentarité possible avec le temps centre de loisirs), au gymnase de la Butte. Tarif en fonction du quotient familial, département des Sports, des Loisirs et de la Vie Associative au 01 30 37 55 30.

> Numéros utiles

Annabelle Vicente,

adjointe au Maire
chargée de l'Éducation
et de la Petite Enfance
Tél. : 01 34 48 35 03
(sur rendez-vous)

Alain Gaudissiaobis,

conseiller délégué en
charge des affaires
scolaires
Tél. : 01 34 48 35 62

*Vous pouvez aussi
contacter les élus via
le site Internet de la
Ville eragny.fr, rubrique
"exprimez-vous"*

Maison de la Challe

Place de la Challe
Tél. : 01 34 48 51 89
Lundi, mardi, jeudi et
vendredi :
8 h30 - 12 h15
et 13h30 - 17h15
Mercredi et Samedi :
8h30 - 12h15

Direction de l'Éducation

Tél. : 01 34 48 35 60

Direction

Académique du Val- d'Oise

Tél. : 01 30 75 57 57

Inspectrice

Éducation nationale :

Tél. : 01 30 37 98 92

Protection

Maternelle et Infantile (PMI)

Tél. : 01 34 40 65 20

Médecin scolaire :

Tél. : 01 34 64 23 03

Enfance maltraitée :

Tél. : 119 (n° vert) ou
08 00 05 41 41

Les collèges

*L'affectation au collège
dépend de l'adresse des
parents.*

Pablo Picasso

Rue de l'Ormetteau
Tél. : 01 34 64 23 03

Léonard de Vinci

79, rue de Pierrelaye
Tél. : 01 34 64 23 50

Les lycées

Lycée Alfred Kastler

26 avenue de la
Palette - Cergy
Tél. : 01 30 32 47 47

Lycée professionnel Auguste Escoffier

77, rue de Pierrelaye -
Eragny
Tél. 01 34 02 40 80

Lycée technologique Jean Perrin

2, rue des Egalisses -
St-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 34 32 58 28

Lycée Edmond Rostand

75, rue de Paris -
Saint-Ouen-l'Aumône
Tél. : 01 34 48 57 30

> L'école en chiffres

Les dépenses de fonctionnement pour les écoles représentent près de 25% (hors Centres de Loisirs) du budget global de la Commune.

7 groupes scolaires pour **13** écoles maternelles et élémentaires.

1 Atsem, (Agent technique spécialisé des Ecoles maternelles) par classe.

14 accueils périscolaires.

14 restaurants scolaires.

2 Centres de Loisirs d'une capacité globale de **320** places, avec une fréquentation moyenne le mercredi de

300 enfants.

35 animateurs en Centre de Loisirs.

1 animateur pour **10** enfants en classe maternelle et

1 animateur pour **14** enfants en classe élémentaire, en accueil périscolaire

1 animateur pour **13** enfants en classe maternelle et

1 animateur pour **27** enfants en classe élémentaire, en restauration

45 agents d'entretien pour les écoles et Centres de Loisirs sans Hébergement (CLSH).

1190 €, c'est le montant consacré à chaque écolier par le budget de la Ville.

Cette somme comprend :

- les coûts de personnel (Atsem, gardiens, agents d'entretien, administration...),
- les coûts de fonctionnement des locaux (électricité, chauffage, téléphone, produits d'entretien...),
- les petits travaux courants de maintenance,
- la dotation annuelle de fournitures, les sorties scolaires...



Maison de la Challe

Place de la Challe - 01 34 48 51 89

Direction de l'Éducation

01 34 48 35 62 - 01 34 48 35 77

eragny.fr